



Municipalité d'Allaman

Place de l'Eglise 2
1165 Allaman

**DEMANDE D'AUTORISATION SPECIALE POUR UN STATIONNEMENT DE LONGUE
DUREE POUR LES DETENTEURS D'UN MACARON VALABLE**

Cette autorisation permet de stationner votre véhicule plus de trois jours consécutifs au même endroit à savoir au « **Parking des Ânes** » situé à la Route de la Plage.

La durée de validité est fixée pour chaque cas, mais elle ne peut dépasser 4 semaines par an, fractionnables ou consécutives selon l'article 4, point 4 de notre « Règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique ».

La requête, dûment remplie, doit être déposée, auprès de la Municipalité, et cela au minimum 10 jours avant l'entrée en vigueur de l'autorisation.

Nom		Prénom	
Adresse		Localité	1165 Allaman
Téléphone		Courriel	

Demande pour la période	du		au	
--------------------------------	-----------	--	-----------	--

Pour le véhicule	VD
Pour le véhicule	VD

MOTIF	
--------------	--

Date :

Signature :

Demande validée en séance de Municipalité le :